



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VILLENEUVE-LOUBET, LE

- 4 MARS 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B.P N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

**Arrêté S.D.I.S. N°**

25 1 19 L

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Sauvetage en Eaux Vives – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 (SEV SSH)

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* le code de la sécurité intérieure ;

*VU* le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompier professionnels ;

*VU* le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompier volontaires ;

*VU* le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompier professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompier professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompier professionnels ;

*VU* l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompier professionnels et volontaires ;

*VU* l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

*VU* l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

*SUR* proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes :

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Sauvetage en Eaux Vives – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté S.D.I.S. n° 244853 du 09 septembre 2024 est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes,  
  
Contrôleur général René DIES



# Liste d'aptitude opérationnelle 2025

## GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

### Sauvetage en Eaux Vives-Spécialistes du Secours Hélicoptère – SEV SSH

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
8568	Ltn	AGUILERA	Jean-Charles	Equipier
6945	Adc	BANI	Yoann	Equipier
8931	Adc	BATUT	Frédéric	Equipier
8374	Adc	BERTRON	Patrice	Equipier
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Equipier
4579	Adc	COPPOLA	Stéphane	Equipier
8564	Ltn	DUPONT	Emmanuel	Equipier
10566	Adj	FLORINO	Gilles	Equipier
11031	Adj	FRION	Jonathan	Equipier
7816	Adc	GAZZOLA	Sébastien	Equipier
11344	Adj	GIOVANNACCI	Arnaud	Equipier
6753	Adc	GUEGUEN	Matthieu	Equipier
3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Equipier
8449	Ltn	LE GUERN	Bertrand	Equipier
7252	Adc	MATTEOLI	David	Equipier
9764	Adj	NEUMAN	Sylvain	Equipier
8389	Ltn	PATORET	Frédéric	Equipier
5381	Ltn	PAZZAGLI	Éric	Equipier
8182	Adj	PLANEL	Nicolas	Equipier
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Equipier
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Equipier

9309	Ltn	ROULAND	Thomas	Equipier
9220	Adj	SAUVY	Mathieu	Equipier
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Equipier

Liste d'aptitude arrêtée à 24 sapeurs-pompiers le 1<sup>er</sup> janvier 2025